

Championnats de France Interclubs 2023

Seniors Dames et Seniors Messieurs

Phase régionale IDF

C'est parti pour la 2^{ème} saison des Championnats de France Interclubs ouverts aux clubs des Ligues métropolitaines disposant au minimum d'une piste de padel.

1. EPREUVES ORGANISEES EN 2023

2 Championnats de France Interclubs sont organisés : Seniors Dames et Seniors Messieurs.

Chaque championnat de France comprend :

- Une division Nationale 1, catégorisée en P2000,
- Des conférences interrégionales qui qualifient les équipes vainqueures de Régionale 1 pour la Nationale 1 de l'année suivante, catégorisée en P1000
- Des championnats régionaux avec une ou plusieurs divisions : R1, catégorisée en P500, R2 catégorisée en P250, ...

1. ORGANISATION

- Nationale 1

- **Dames** : 8 équipes : **Club concerné en IDF = AS Mantaïse**
- **Messieurs** : 16 équipes : **Clubs concernés en IDF : Padel Horizon ; TC Les Loges St Germain-en-Laye**
- Championnats disputés sous la forme d'un Tournoi Multi Chances du 8 au 10 décembre 2023
- Le club vainqueur est déclaré champion de France 2023
- Chez les Dames : les 2 clubs classés 7^{ème} et 8^{ème} descendent en R1 pour 2024
- Chez les Messieurs : les 4 clubs classés 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} descendent en R1 pour 2024

- Conférences Interrégionales

- 16 équipes Dames et 16 équipes Messieurs qualifiées à la suite des **Championnats R1 2023**
- Chaque Championnat est disputé lors de 2 Inter-Régions (Conférences Ouest / Est) à 8 équipes chacune, sous la forme d'un TMC les 14 et 15 octobre 2023
- Les clubs vainqueurs de chaque Inter-régions montent en N1 en 2024

- **Championnat Régional**

- La division Régionale 1 est qualificative à la Conférence Interrégionale (Est ou Ouest) ; Chaque Ligue devra communiquer à la FFT le Club vainqueur du Championnat R1, Dames et Messieurs, au plus tard le 3 octobre 2023.
- Le championnat régional peut comporter d'autres divisions (R2, R3, au choix des Ligues)

2. INSCRIPTIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX IDF

Les clubs franciliens qui souhaitent participer aux Championnats interclubs seniors, Dames ou Messieurs, doivent inscrire leur(s) équipe(s) auprès de la Ligue IdF en renvoyant **le formulaire en pièce jointe à : interclubpadelidf@fft.fr**

à partir **du mardi 7 mars (afin d'avoir le classement de mars) et au plus tard le 11 mars 2023**. Le droit d'inscription est de 30€ par équipe.

Les clubs vainqueurs de chacune des poules de la R1 (2022) se maintiennent en R1 (2023). **Clubs concernés :**

- **Messieurs : TC Bailly-Noisy 1, Stade Français, Padel Horizon**
- **Dames : Forest Hill**

Les clubs vainqueurs de chacune des poules de la R2 (2022) sont qualifiés pour la R1 (2023).

- **Messieurs : Clubs concernés : AS Mantaise 1, AS Mantaise 2, CASA PADEL 2, Les PYRAMIDES 2.**
- **Dames : TC Bailly-Noisy 1**

- **Composition d'une équipe :**

- La liste est composée de 6 joueurs/joueuses minimum tous régulièrement licenciés ou rattachés au club à la date limite d'inscription, licence portant la mention « Compétition autorisée » ; **voir formulaire en pièce jointe.**
- Plusieurs cas possibles :
 - Un joueur licencié Multiraquettes ou Padel dans un club « A » exclusivement padel à la date du 13 mars 2023 ne pourra en aucun cas prendre part à une rencontre par équipes pour un autre club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le club A.
 - Un joueur licencié Padel dans un Club « A » Tennis et Padel, à la date du 13 mars 2023, ne pourra en aucun cas prendre part à une rencontre par équipes pour un autre club, et ce même s'il n'a disputé aucune rencontre avec le club A.
 - Un joueur licencié Multiraquettes dans un Club « A » Tennis et Padel ou exclusivement Tennis, ou dont la licence est informatiquement rattachée à un Comité ou une Ligue, à la date du 13 mars 2023, inscrit ou non sur une liste d'équipe mais ne prenant finalement pas part aux

- rencontres par équipes pour ce Club A, pourra prendre part ultérieurement à une rencontre par équipe avec un autre club.
- Un joueur licencié Multiraquettes dans un Club « A » de Tennis ne disposant pas de pistes de padel, ou dont la licence est informatiquement rattachée à un Comité ou une Ligue, à la date du 13 mars 2023, pourra s'inscrire dans une équipe soit pour le compte de ce Club soit pour le compte d'un autre Club disposant de pistes de padel.
- En cas d'inscription de plusieurs équipes pour un club 2 conditions sont à remplir :
 - Le poids total de l'équipe 1 (addition des 6 classements des joueurs) doit être meilleur (donc inférieur numériquement) que le poids total de l'équipe 2 et ainsi de suite entre les équipes 2 et 3, puis 3 et 4 ...
 - Le 4^{ème} joueur de l'équipe 1 ne peut en aucun cas être moins bien classé que le 1^{er} joueur de l'équipe 2 et ainsi de suite entre les équipes 2 et 3 ...
 - Les 6 premiers joueurs de l'équipe 1 ne pourront en aucun cas participer à une rencontre avec une équipe inférieure de leur Club.
 - Un joueur inscrit dans une équipe réserve peut participer à une ou plusieurs rencontres avec une équipe supérieure de son club, sous réserve de respecter – le jour de la rencontre et si toutefois les 2 équipes étaient amenées à participer au Championnat le même jour – les conditions énoncées précédemment.
 - Un joueur participant à 2 rencontres avec une équipe supérieure restera attaché à cette équipe.

L'ensemble du règlement et le cahier des charges pour les clubs sont détaillés dans le ***Guide de la Compétition Padel 2023 (Publication 17 janvier 2023), Chapitre VIII***

